

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 36 (1900)

Heft: 33-34

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXVI^{me} ANNÉE

N^o 33/34.



LAUSANNE

23 août 1900

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les sorties d'étude et le musée scolaire. — Les résultats des colonies de vacances. — A propos des cours préparatoires aux examens de recrues. — Chronique scolaire : Jura Bernois. — Neuchâtel. — Valais. — Partie pratique : Leçons de choses. — Composition. — Dictées. — L'Enseignement du dessin dans les écoles secondaires.*

LES SORTIES D'ÉTUDE ET LE MUSÉE SCOLAIRE

I

Depuis que les résultats de l'enseignement intuitif ont mis en évidence son efficacité et généralisé son emploi, l'organisation de sorties d'étude et la création de petits musées scolaires préoccupent un grand nombre d'instituteurs. L'ambition de ces lignes est avant tout de faire voir à ceux qui n'y croiraient point encore le parti qu'on peut tirer de ces deux instruments et tout l'intérêt qu'ils présentent pour le maître comme pour les élèves. On pourra remarquer aussi que ce sont deux excellents auxiliaires pour qui veut se mettre en garde contre la routine scolaire.

Commençons par les sorties d'étude.

Elles peuvent se pratiquer en toute saison, même en hiver, quand la température n'est pas trop rude. L'important est de savoir où l'on va et surtout ce que l'on fera. Ce sont les leçons journalières qui nous le diront. Il n'y aura donc ni programme d'ensemble, ni dates périodiques fixées d'avance. Il faut un lien étroit entre l'étude en course et le travail fait en classe.

Prenons un exemple dans une classe composée d'élèves de douze à quinze ou seize ans.

Nous sommes au mois de mai. Nous lisons, je suppose, dans Dupraz et Bonjour, *Une matinée de printemps*, de V. Hugo, et une superbe description égrène dans le silence de la classe poétiques vocables et expressions choisies. Cependant, en regardant autour de nous, nous voyons que le cadre n'y est pas et nous sentons bien que, malgré la puissance évocatrice des mots, le tableau risque fort d'être à peine entrevu par la plupart de nos écoliers....

Eh bien ! voilà une lecture à reprendre dans la sortie d'étude, en ayant soin de se placer cette fois, autant que possible, dans le même cadre que l'écrivain. Par une *journée charmante*, nous nous rendons *sur la colline*; nous serons à l'entrée de *la forêt*, non loin des habitations; l'espace sera rempli des *rumeurs* montant du *village*; tout près de nous, dans la ramée, nous entendrons plus nettement des *bruissements d'ailes* et des *chants d'oiseaux*; nous aurons sous les yeux des *papillons*, des *herbes*, des *mousses*, des *feuilles*, des *rayons*... C'est ainsi que nous révélerons à l'enfant la nature, que nous la lui ferons aimer ! Nous serons étonnés nous-mêmes de trouver tant de charme dans le paysage, tant de saveur à notre lecture, tant de plaisir au milieu de nos écoliers.

Autres exemples. Un problème d'arithmétique nous a demandé de calculer le cube de pièces de bois en grume : nous procéderons pratiquement à ce cubage ; telle leçon de géographie a porté sur les produits échangés avec les principales contrées du globe : nous ferons indiquer du doigt le côté de l'horizon où elles se trouvent et nommer les grandes lignes de chemin de fer par lesquelles les marchandises arrivent ou s'en vont ; nous avons étudié sur des spécimens types quelques graminées fourragères dans notre entretien d'histoire naturelle : nous les ferons retrouver et leurs noms seront répétés.....

C'est dans les sorties d'étude que nos élèves apprendront à connaître la nature du sol et du sous-sol de notre territoire ; la composition et le rôle utile de nos forêts ; le développement estival de nos arbres fruitiers dès les premiers bourgeons aux fruits de l'automne ; les animaux nuisibles et ceux qui leur font la guerre, bref, une foule d'objets capables de piquer leur curiosité, de développer leurs facultés d'observation et de réflexion et d'élargir leur horizon.

Et nous n'avons pas parlé des visites aux usines, fabriques et ateliers que l'industrie de la région met à notre portée. Quelles précieuses ressources il y a là pour compléter et vivifier notre enseignement et pour nous instruire nous-mêmes ! Mais encore ici, il importe que chaque visite soit précédée d'une courte leçon en classe, faite surtout de questions, et dont la trame soit conduite de façon à rendre l'enfant désireux de voir et de savoir.

Encore un mot. Quel que soit le but de la sortie d'étude, si nous voulons en tirer un réel profit, il y faut de la discipline, et, pour l'obtenir, une sérieuse préparation est indispensable. Nous serons alors d'humeur plus agréable, ce qui n'est point indifférent ; puis cela nous mettra à l'abri de tout embarras, ce qui est important ; enfin, notre parole acquerra ainsi l'autorité nécessaire pour captiver l'attention de nos élèves, ce qui est capital.

II

Il est évident que les sorties d'étude ne peuvent pas suffire à alimenter le travail d'observation et d'application que réclament

du plus au moins toutes les parties de l'enseignement : on ne pourrait en étendre assez le rayon, ni en multiplier suffisamment le nombre.

C'est en présence de cette double impossibilité que l'on a pensé réunir dans la salle d'école même un choix d'objets manufacturés et d'échantillons divers tirés des trois règnes de la Création. Sans doute, on ne peut pas tout collectionner ; on est arrêté par la nature des matières, par le volume, le prix ou la rareté des spécimens. On ne pourrait guère songer, par exemple, à introduire ou à conserver dans son musée un hippopotame africain, un groupe de pépites du Klondike ou une collection de grêlons. Dans ces cas, on a recours à la gravure ou à l'imitation plastique.

D'ailleurs, sans plus tarder, nous posons comme règle qu'il convient de composer à peu près comme suit notre petit arsenal d'enseignement :

1^o Pour les êtres tirés de la nature, organisés ou non, des spécimens types réunissant les caractères principaux d'une série ;

2^o En fait d'appareils, ceux qui sont les plus propres à démontrer les lois et phénomènes naturels essentiels ;

3^o Comme objets fabriqués, ceux qui peuvent le mieux représenter les diverses industries. A cela nous joindrons le rayon des dessins, gravures et reproductions, et ce sera tout.

Si vous admettez cette base d'organisation, il ne nous sera pas trop difficile de déterminer les chapitres de notre catalogue : ce dernier se présentera avec la distribution suivante.

A. Spécimens d'histoire naturelle :

1^o Corps d'animaux entiers ou parties détachées (petits quadrupèdes, oiseaux, insectes, coquillages ; têtes, mâchoires, dents, œufs, plumes, écailles, etc.).

2^o Plantes et parties de plantes (bois, résines, fruits, graines, fibres, racines, écorces, etc.).

3^o Minéraux (échantillons de métaux, roches, cristaux, combustibles, etc.).

B. Appareils de démonstration (thermomètre, baromètre, lentilles, miroirs, prisme, diapason, aimant, boussole, pompes, etc.).

C. Objets fabriqués et produits industriels (outils, instruments, étoffes, papiers, verres, etc.).

D. Dessins et gravures (figures d'ensemble, grands animaux et végétaux, paysages, machines, et, en général, tout ce qui, sans pouvoir être placé matériellement sous les sens, présente néanmoins une certaine valeur didactique).

On remarquera peut-être l'absence d'une section pour ce qu'on est convenu d'appeler les « matières premières ». Rien n'empêche de la créer, si on la croit indispensable, mais il nous semble préférable de ne pas trop catégoriser, au début du moins, et de faire rentrer les produits bruts dans le cadre des spécimens d'histoire naturelle.

Une observation encore à propos de ces plantes. Nous sommes

d'avis qu'il ne faut pas chercher ici le nombre. Il ne s'agit pas de créer un herbier : notre herbier doit être la campagne. Lorsque nous aurons réuni pour nos leçons d'hiver quelques types caractérisant nettement les familles principales, nous nous arrêterons.

Pour loger notre musée, une grande armoire double, vitrée ou non, mais à rayons mobiles, suffira. Dans beaucoup de cas, le manque de place ne permettra pas d'autre installation. L'un des côtés recevra les représentants de l'histoire naturelle ; nous réservons l'autre pour les produits fabriqués, les appareils et les gravures. Ce qui est menu sera conservé dans de petits récipients particuliers, qui seront tout trouvés si nous ne jetons pas inconsidérément les boîtes Perry ou autres, vidées de leurs plumes.

Chaque maître organisera d'ailleurs son installation selon ses idées. L'essentiel est de s'y mettre, de commencer. On s'intéresse vite à la petite entreprise. Les élèves, de leur côté, ne restent pas en arrière : ils y prennent goût aussi. Et comme l'œuvre n'est jamais ni complète, ni parfaite, elle demeure une source permanente de recherches toujours intéressantes et toujours nouvelles.

U.-H. DESPONDS.

LES RÉSULTATS DES COLONIES DE VACANCES¹

Puisque le sort a voulu que ce soit à un représentant de la plus jeune des colonies de vacances de parler le premier après le père des colonies, il me sera bien permis d'associer tout particulièrement cette colonie au témoignage de reconnaissance que notre Société vient de décerner à M. le pasteur Bion, et de rendre personnellement l'hommage qu'il mérite à ce respectable bienfaiteur de l'enfance souffrante, qui a prouvé une fois de plus que les grandes pensées viennent du cœur. Grâce à lui, des dizaines de milliers d'enfants en Suisse, des centaines de milliers dans le reste du monde, pauvres, chétifs, malingres, souffreteux, mal nourris, malpropres, ont eu pendant plusieurs semaines de vraies vacances à la campagne, avec un bon air, une nourriture substantielle, une société de gais camarades ; des soins affectueux et éclairés de personnes qui ont cherché à développer en eux les bons sentiments. La reconnaissance de tous ces enfants s'adresse aux braves gens de leur ville qui s'intéressent à eux et fournissent aux comités les moyens de leur procurer de belles et bonnes vacances. La nôtre, à nous, membres des comités, va tout d'abord au créateur des colonies, à M. le pasteur Bion. C'est à lui que nous devons cette douce joie de pouvoir faire un peu de bien aux enfants desherités de nos écoles. C'est lui qui a ouvert la voie et qui a gagné l'opinion publique aux colonies de vacances. Nous qui sommes venus après, longtemps après, nous n'avons rencontré dans nos populations que des partisans de cette œuvre philanthropique. Il n'y a plus de préventions à vaincre. Les choses nous sont faciles, car il ne faut plus que de l'argent, et grâce à Dieu, on en trouve toujours dans notre chère Suisse pour les œuvres de charité.

Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et il y a 24 ans, lorsque M. le pasteur Bion lança sa généreuse idée, il eut des luttes à soutenir. Comme toujours, il ne manqua pas de gens bien intentionnés prêts à voir les difficultés et à les grossir pour les faire croire insurmontables. Des personnes prudentes allèrent jusqu'à lui

¹ Travail lu à la réunion de la Société suisse d'hygiène scolaire, à Zurich, le 9 juin écoulé.

démontrer par lettres anonymes qu'il n'était qu'un utopiste et un insensé (Paul Favre, *les Colonies de vacances*). Les bourses mettaient si peu d'empressement à s'ouvrir que l'argent manquait pour commencer. Les préventions étaient telles qu'il fallut user de persuasion pour que les parents voulussent bien confier leurs enfants à M. le pasteur Bion lui-même, qui tint à diriger les premières colonies, avec l'aide de M^{me} et de M^{le} Bion. Tant il est difficile de faire le bien et de lancer une idée nouvelle, même dans une ville éclairée comme celle que nous aimons à appeler l'Athènes de la Limmat.

Mais M. le pasteur Bion ne se laissa ni rebuter ni décourager. Le secours vint à point, et en 1876, la première colonie, l'avant-coureur de beaucoup d'autres, partait de Zurich pour les vertes montagnes de l'Appenzell.

Honneur à M. le pasteur Bion !

Appelé à donner le premier mon avis sur les conclusions de l'honorable rapporteur, je ne surprendrai aucun de vous, Messieurs, en déclarant que j'y souscris en plein. Elles sont le résultat d'une expérience de près d'un quart de siècle, devant laquelle chacun ne peut que s'incliner. Plus on s'intéresse à cette œuvre, plus on en vient aux mêmes conclusions que M. Bion et à dire comme lui : Oui, les colonies de vacances sont un bienfait ; oui, c'est un devoir de travailler à leur propagation et à leur développement ; oui, elles doivent étendre leurs bienfaits à un plus grand nombre d'enfants et pour une plus longue durée ; oui, il est extrêmement désirable que chaque colonie ait son *home*.

Cependant il y a un point essentiel sur lequel je voudrais arrêter un instant votre attention, Messieurs. Les enfants chétifs qui sont les hôtes de nos colonies doivent presque tous leur débilité aux conditions hygiéniques défavorables dans lesquelles ils vivent. Quelques-uns, M. le Dr Guillaume en faisait l'observation dans un rapport du Comité de Neuchâtel de 1882, sont les victimes de l'insalubrité des logements ; d'autres ne se développent pas normalement parce qu'ils sont insuffisamment nourris. Les colonies travaillent à réagir contre les résultats déplorables dus à ces causes de morbidité et d'anémie. Mais c'est avant tout contre ces causes mêmes qu'il importe de lutter.

Ce n'est pas facile et ce n'est pas l'affaire de la Société d'hygiène scolaire, direz-vous peut-être. Si ce n'est pas facile, c'est une raison de plus de s'atteler à cette besogne. Des efforts dans ce sens auraient d'abord pour résultat de faire édicter par les autorités compétentes et respecter par les intéressés des prescriptions rationnelles et sages sur l'hygiène des habitations.

Quant à l'insuffisance de l'alimentation, elle ne provient pas toujours de la pauvreté, de l'impossibilité où sont les parents d'acheter le nécessaire pour nourrir leurs enfants ; elle provient souvent non de ne pas pouvoir, mais de ne pas savoir offrir les aliments indispensable à la réparation des forces et à la croissance de l'enfant. — Les connaissances sur la valeur nutritive des aliments sont nulles dans le peuple quand elles ne sont pas fausses, et les cours de cuisine et les écoles ménagères ont là un champ d'activité qui n'est pas près de leur manquer.

Que ce ne soit pas du domaine de notre Société de s'occuper de ces choses, je n'en suis pas bien sûr : où commence l'hygiène scolaire, où finit-elle ? Mais en admettant que notre Société ne soit pas qualifiée pour s'en occuper officiellement, beaucoup de ses membres, médecins, professeurs dans les facultés de médecine et de droit, membres des conseils, ont l'autorité voulue pour en parler de façon à être écoutés.

Quand ces deux causes de misère physique, logements insalubres, alimentation insuffisante, seront écartées, il ne restera plus pour les colonies que les enfants qu'une prédisposition héréditaire ou personnelle privera des forces morales et qui auront besoin d'un régime reconstituant. C'est là un idéal qui n'est pas près de se réaliser, mais dont nous devons nous efforcer de nous rapprocher toujours davantage.

La dernière conclusion de M. le pasteur Bion mérite tout particulièrement d'être approuvée. Les expériences faites dans la Suisse romande comme dans la Suisse allemande prouvent qu'il est très précieux pour un comité de colonies d'avoir sa maison à soi. Le coût de la journée du coloniste en est diminué de beaucoup. Neuchâtel estime à 50 centimes, soit au quart, l'économie réalisée. Cette ville à son *home* depuis 1893, grâce à la générosité de M. James de Pury, qui a donné dans ce but 70,000 francs. Vevey à le sien depuis 1898 ; elle le doit à M. Roussy, qui a affecté à cette création la belle somme de 36,500 fr. Biel, qui forme le trait d'union entre nos deux principales régions linguistiques, a sa propre maison depuis deux ans également. Lausanne et la Chaux-de-Fonds ont la même ambition et se mettent en devoir de la faire. Dieu veuille qu'il ne leur faille pas trop de temps ?

Dans une maison uniquement affectée à une colonie, les groupes peuvent se succéder durant toute la belle saison.

Comme ils sont confiés à un instituteur ou une institutrice, les enfants peuvent facilement maintenir leur petit bagage d'instruction et même l'augmenter. Si la maison ne reçoit pas de colonistes en hiver, elle deviendra sans peine l'asile de convalescents adultes ou d'autres catégories de personnes ayant besoin de soins et qui procureront un certain revenu.

Ce qui frappe à la lecture des rapports des comités, ce n'est pas de constater que les enfants ont vu leur santé s'améliorer, leurs forces s'accroître, leur poids s'augmenter, leur teint se colorer ; on s'y attend. C'est de voir la salutaire influence que la colonie exerce sur leur être moral. Non seulement ils contractent des habitudes d'ordre et de propreté qui font défaut à beaucoup ; mais leurs sentiments envers leurs semblables s'améliorent. Quelques citations nous le prouveront.

« Les colonistes sont plus tendres et plus reconnaissants. Les parents manifestent leur gratitude envers les souscripteurs. La sympathie témoignée à ces enfants exerce une influence morale salutaire et contribue à rapprocher les diverses classes de la société et à établir la solidarité. » (Neuchâtel, 1881).

« Ces enfants retirent un grand bien moral d'un pareil séjour. La bienveillance dont ils se sentent les objets développe dans leur cœur de bons sentiments ; ils ne deviendront jamais des ennemis de la société. » (Neuchâtel, 1887).

« Leur santé s'est améliorée ; il y a eu plus de bienveillance et de rapport entre eux, moins de grossièreté dans le langage. » (Lausanne, 1894).

« C'est ainsi, par le séjour au grand air, entourés d'une surveillance à la fois ferme et affectueuse, placés sous une bienfaisante influence, nourris d'une nourriture rationnelle et fortifiante, c'est ainsi que nous cherchons, avec l'aide de Dieu, à faire quelque bien à ces chers enfants, quant au corps et aussi quant à l'âme. » (Lausanne, 1895).

Et Genève, que ne fait-elle pas pour l'éducation de l'enfance ? Loi sur l'enfance abandonnée, commission officielle de surveillance de l'enfance abandonnée, association pour la protection de l'enfance, surveillance des apprentissages, loi sur le travail des mineurs, classes gardiennes, œuvres des bains de mer, cuisines scolaires, colonies de vacances. Les colonistes genevois sont envoyés dans cinq villages vaudois, au pied du Jura, et répartis dans des familles. « Dieu veuille, dit le rapport sur la campagne de 1899, continuer à bénir notre œuvre au profit des enfants faibles et maladifs qu'il nous confie chaque année pour leur donner de la joie et de la santé ! »

« Nous souhaitons qu'au bien physique de ce séjour à la campagne, il s'ajoute un progrès moral pour les enfants et qu'ils contractent là des habitudes d'ordre, de propreté, ainsi que des rapports mutuels bienveillants. Nos directrices veillent avec soin à cette partie de leur tâche. Puissent leurs efforts persévérandrants et dévoués être couronnés d'un plein succès. » (Vevey, 1899).

« A côté des soins matériels donnés aux enfants, les directrices veillent au développement moral de ceux dont elles ont la garde pendant quelques semaines. Elles s'efforcent de leur inculquer des principes d'ordre, d'obéissance, de vérité; elles leur apprennent à rendre service, et des cultes, appropriés à l'âge des enfants, sont faits très régulièrement. » (Vevey, 1898).

« Ces trois semaines passées à la montagne ont exercé une influence bienfaisante et éducative sur ces enfants. La stricte observation d'un ordre du jour plus ou moins militaire, un contrôle exact pour la propreté du corps et des vêtements sont d'une grande utilité. La vie en commun toujours gaie et contente a eu aussi un effet salutaire sur leur moral. » (Bienne, 1891).

« Pour le bien de nos petits élèves, un pareil séjour dans un air pur et sain avec une bonne et abondante nourriture, est le seul rayon de lumière de leur pénible carrière. » (Bienne, 1897).

« Et maintenant est-il nécessaire d'ajouter que si cette vie en plein air a fortifié le corps de nos enfants, elle a aussi et surtout élargi leur cœur et leur âme; plus d'une bonne résolution a été prise sous l'abri discret de ces grands sapins, plus d'un élan de reconnaissance est monté de leurs cœurs et des nôtres pour ces journées inoubliables. » (La Chaux-de-Fonds, 1898).

« Que dire maintenant de l'influence morale ? Certes elle a été bienfaisante pour tous nos enfants. N'est-ce pas en effet au sein de la nature, sous les grands arbres et le beau ciel bleu que les cœurs s'épanouissent et que les âmes se développent ! C'est là surtout que l'on sent tous ses manquements, et qu'il est facile de prendre de bonnes résolutions. C'est là aussi que s'expriment aisément le bonheur et la reconnaissance dont le cœur déborde. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que tout se soit passé en bon ordre et gaiement; il est si facile d'être aimable quand on est heureux ! Aussi n'avons-nous eu aucun acte de mauvaise conduite ou d'indiscipline à réprimer. » (La Chaux-de-Fonds, 1899).

Signalons en passant que, pour des raisons faciles à comprendre, il ne doit pas y avoir parmi les colonistes d'enfants atteints d'une maladie déclarée, car la colonie n'est pas un hôpital, ni d'enfants vicieux, car elle n'est pas une maison de correction.

D'autre part « il importe beaucoup, comme le dit si bien le comité de Lausanne (1899), que le personnel de direction soit qualifié et animé d'un esprit tel que le séjour aux colonies soit mis à profit, non seulement pour fortifier les corps débiles, mais aussi pour éléver le niveau moral de l'enfant. »

Voilà, Mesdames et Messieurs, en résumé, les résultats obtenus par nos colonies de vacances et les principes qui les dirigent. On comprend qu'elles aient conquis la faveur du public, car elles réalisent admirablement le programme que M. A. Proust formule en ces termes dans son *Traité d'hygiène*: Conserver la santé de l'individu, prévenir la maladie et retarder l'instant de la mort n'est qu'une partie de la tâche que doit poursuivre l'hygiéniste: son but doit être plus élevé et son programme doit se confondre avec celui qui résume toutes les aspirations de l'humanité, toutes ses tendances vers un perfectionnement continu, indéfini et qui se formule par un mot : *le Progrès*.

Je recommande à l'assemblée l'adoption des quatre conclusions de M. le pasteur Bion, ainsi formulées :

1. Les expériences faites jusqu'à ce jour permettent de déclarer que les colonies de vacances, considérées au point de vue hygiénique, éducatif et social sont un bienfait.

2. C'est la tâche et le devoir de tous les philanthropes et amis de la jeunesse de contribuer à leur propagation et à leur développement.

3. On cherchera à en répandre les effets bienfaisants sur un plus grand nombre d'enfants et à en prolonger la durée.

4. Il est hautement désirable que l'on fonde partout des établissements appar-

tenant aux sociétés elles-mêmes et dans lesquels les enfants ayant besoin de se refaire pourront être reçus en tout temps, sans que, pour cela, leurs études en souffrent d'une façon trop sensible. Il est aussi à désirer que les enfants revenant des colonies de vacances reçoivent une meilleure nourriture.

ED. CLERC.

A propos des cours préparatoires aux Examens de Recrues.

Nous devons savoir gré à MM. Magnin pour la franchise avec laquelle ils s'expriment¹ au sujet des cours préparatoires et puisqu'ils font appel au choc des idées, je me hasarderai à en émettre quelques-unes, au risque de heurter en effet celles de mes excellents collègues. Disons d'abord, pour dissiper tout malentendu, que les cours complémentaires sont ici hors de cause. L'opinion est fixée, car tout a été dit à leur sujet.

Chacun sait que les cours préparatoires, pittoresquement appelés « caniculaires », sont nés de l'émoi, de l'affolement où nous avait jetés, il y a 3 ans, le rang du Canton de Vaud. L'autorité supérieure a dû agir énergiquement et employer des remèdes un peu violents pour calmer notre amour-propre excité. Les cours caniculaires ont donc apparu de prime abord comme un joug nouveau, et il faut reconnaître qu'ils n'ont pas été accueillis avec faveur, surtout par les élèves qui y étaient astreints et par quelques-uns d'entre nous. Ils ont, comme toute institution humaine, leurs bons et leurs mauvais côtés. C'est une bonne chose que de continuer pour la jeunesse l'œuvre de l'école, mais sous une forme spéciale et bien appropriée. Il est juste encore que les élèves paresseux ou indifférents à l'école et aux cours proprement complémentaires, soient en quelque mesure punis de leur paresse ou de leur négligence. Ainsi donc les cours caniculaires procèdent d'une intention loyale et patriotique et tant qu'ils seront maintenus nous avons le devoir, par déférence pour l'Autorité, de les donner au plus près de notre conscience. Mais cela ne doit pas nous empêcher de montrer les côtés faibles, je dirai même fâcheux, de l'institution. Les cours en question sont un remède, et comme tout remède, ils sont appelés à disparaître un jour ou l'autre comme les médicaments et le régime font place à l'alimentation rationnelle quand la convalescence est achevée. Ils ont donc un caractère transitoire et c'est, je crois, dans la pensée de l'Autorité supérieure de ne les maintenir que comme une verge pour les élèves décidément paresseux ou ignorants, et du jour où cette catégorie de jeunes gens aura disparu, ou peu s'en faut, les cours caniculaires auront pris fin. C'est du reste ainsi que le Département les a interprétés, puisqu'il ne les rend obligatoires que pour ceux qui les ont mérités.

Une institution ne vaut que par les résultats qu'elle produit. Or quels ont été jusqu'ici les fruits des cours caniculaires ? Ils ont eu pour effet de faire remonter légèrement la moyenne du canton et aussitôt on les a proclamés excellents et par conséquent dignes de passer pour toujours à la postérité. Mais ces résultats tout apparents entretiennent une dangereuse illusion que je voudrais essayer de dissiper en quelques mots. Nos collègues MM. Magnin² s'extasient devant les 1,1,1, que plusieurs élèves des cours ont pu obtenir aux récents examens et qu'ils n'auraient pas reçus, disent-ils, sans cela. Ils en concluent que supprimer les cours préparatoires serait un recul, une faute grave. Je ne fais pas fi des 1,1,1, bien mérités, mais les autres me laissent un peu perplexe. Allons au fond des choses. Ces notes excellentes acquises par un travail rapide et artificiel de révision, nous

¹ Voir *Educateur* du 14 octobre 1899, pages 692-693. Le présent article écrit en réponse à celui de MM. Magnin, a été ajourné jusqu'à maintenant. Nous le donnons aujourd'hui en raison de son actualité.

² Voir le N° 42 du 14 oct. 1899.

osérons écrire de dressage, expriment-elles réellement une acquisition raisonnée et solide ; ne sont-elles pas souvent la consécration d'une connaissance superficielle ? Notez que les élèves qui ont été astreints aux cours préparatoires sont ceux qui, à la suite d'un examen antérieur avaient une moyenne supérieure à 2, ou un seul 3 dans une branche. Or supposez que, par un vrai tour de force, vous ayez en 24 heures de leçons fait monter le thermomètre intellectuel d'un jeune recrutable de 3 à 4, le chemin parcouru, qu'on peut qualifier d'énorme, correspond-il à un progrès réel et surtout profitable ? J'en doute absolument. En éducation il n'y a rien de pire que les apparences, le faux-savoir ou tout au moins le demi-savoir. « Grattez le Russe, vous trouverez le Cosaque » disait Napoléon. Grattez le jeune conscrit, même « bien étrillé et bien astiqué », je ne dis pas immédiatement, mais seulement deux mois après le dernier coup d'étrille, et dites-moi si vous ne trouverez pas le « Gros-Jean » de ci-devant, avec une illusion en plus.

Les résultats ! et quels résultats ! voilà donc à quoi tendent les cours caniculaires. Il y a plus. Les examens de recrues sont un droit de contrôle que l'art. 27 a octroyé à la Confédération et par lesquels elle s'assure si l'instruction primaire est suffisante. Or, il est avéré que quelques Cantons, pour couvrir le déficit de leurs écoles, ont imaginé un système d'éducation qui prépare les élèves depuis le début de leur scolarité en vue de cette épreuve suprême. Programmes scolaires, cours complémentaires sont savamment combinés pour se donner l'illusion et la faire partager à d'autres. C'est en définitive tromper la Confédération. Eh bien ! nous courons le même danger en exaltant plus que de raison les cours préparatoires et en désirant leur perpétuité.

Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire pour les jeunes gens retardés ? Assurément pas, et pour mon compte, tant que les cours seront maintenus, j'estime que nous leur devons toute notre sollicitude, mais ce qui est condamnable c'est de vouloir par ce système seul, cacher à tout prix les tares, les déficits de notre instruction primaire, alors qu'il existe des moyens normaux d'y parer. L'excuse que d'autres cantons, poussés par un faux point d'honneur, en font autant, n'est pas une excuse suffisante. Un enfant qui tromperait sa mère trop bénéfique, sous prétexte que son frère agit de même n'en serait pas moins coupable.

Il ne suffit pas de frapper fort, mais il faut frapper juste et à petits coups d'abord pour enfoncer un clou. J'ai la persuasion que par les cours caniculaires on a voulu frapper fort et il le fallait pour nous réveiller. L'essentiel est maintenant de frapper juste. Il y a des choses qu'il faut dire et redire pour être entendu. C'est à l'école qu'il convient d'appliquer en premier lieu le remède. Puis il y a les cours complémentaires pour lesquels nous avons aujourd'hui un programme bien approprié, je n'insiste pas. Le mal est ailleurs. Que diriez-vous d'un jardinier qui sachant qu'un chancre ronge la tige d'un arbre, donnerait tous ses soins à la tête de cet arbre, irait cueillir des fruits et s'étonnerait d'en trouver de véreux ? Vous lui montreriez la plaie et alors il commencerait par la guérir, puis il mettrait de l'engrais autour de la racine et les années suivantes, il aurait la satisfaction de cueillir des fruits plus savoureux et en plus grand nombre. Eh bien ! nous avons dans notre législation scolaire un chancre à faire disparaître ; nous en avons même plusieurs, mais pour l'heure je n'en signalerai qu'un : la fréquentation en général et surtout celle d'été à la campagne. J'en parle par expérience et avec une conviction profonde : il y a une étroite connexion entre le système des 84 heures obligatoires et les résultats médiocres de nos examens fédéraux. Tant que par un bon coup de ciseau on n'aura pas abrogé ce malencontreux article de notre loi scolaire, nous n'aurons pas guéri le chancre de nos écoles de la campagne. Il est souverainement anormal, pour ne pas dire monstrueux, de voir des enfants de 12 à 14 ans, soustraits avec une coupable facilité pendant $2\frac{1}{2}$ mois d'été et même davantage de toute fréquentation scolaire ; il ne l'est pas moins d'appeler sur les bancs que ceux-ci devraient occuper, des jeunes gens de 19 ans auxquels on in-

flige l'obligation de suivre des cours qui leur offrent peu d'intérêt et sont d'une utilité contestable pour eux.

Sans doute les Communes sont compétentes pour fixer un minimum de plus de 84 heures. Mais il y en a bien peu à la campagne qui aient assez de clairvoyance, de courage pour en prendre l'initiative. En règle générale, les autorités scolaires communales, sans cesse placées entre leurs intérêts et leurs devoirs, ne se décideront à exiger une fréquentation normale, régulière que lorsqu'un bon article de loi viendra les y forcer.

En attendant, nous tournons dans un cercle vicieux. Par les lacunes de la fréquentation en général dont la répression est par trop anodine, par la fréquentation d'été surtout, on prépare des sujets pour les cours caniculaires, nous ne sortirons pas de là.

H. GAILLOZ.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Synode libre d'Ajoie.** Il s'est réuni, le 22 juillet, à Saint-Ursanne, sous la présidence de M. Riat, maître secondaire à Vendlincourt.

M. Guélat, instituteur à Bare, a présenté un rapport sur les cours de vacances à organiser pour le corps enseignant dans les universités et les académies.

M. Germiquet, maître à l'École normale, a parlé des moyens d'arrêter l'émigration des campagnes vers les villes. Des conclusions présentées par M. Marquis, instituteur à Ocourt, il résulte que l'école devrait s'efforcer de faire comprendre aux élèves que l'agriculture est une noble et saine occupation. Les travaux du citadin sont tout aussi pénibles que ceux du campagnard. Les conditions hygiéniques sont en général meilleures à la campagne qu'à la ville. Dans les villages, on devrait procurer à la jeunesse les moyens de perfectionner son instruction tout en lui fournissant les occasions de se distraire honnêtement.

M. Jaquet, directeur de l'école secondaire, a rappelé la fructueuse activité pédagogique de M. Schaller, directeur démissionnaire de l'École normale de Porrentruy. A l'unanimité, l'assemblée a décidé d'envoyer à M. Schaller une adresse de cordiale sympathie.

M. Billieux, maître à l'École normale, donnera un cours de cartonnage et de reliure dès les premiers jours des vacances. Il donnera aussi dans les divers villages du district des conférences sur l'utilisation et la conservation des fruits, si abondants cette année.

M. Riat, président du Synode, annonce que le corps enseignant de Vendlincourt prépare un album pittoresque de l'Ajoie.

H. GOBAT.

— **Réunion intercantonale de Laufon.** Le 28 juillet s'est réunie à Laufon la conférence intercantonale des instituteurs des districts de Birseck, Dornach, Leimenthal, Thierstein et Laufon.

M. Baumberger, professeur à l'école supérieure des filles de Bâle, a fait une conférence intéressante sur la géologie des environs de Laufon. Après avoir parlé de la sédimentation des terrains jurassiques et de la présence des fossiles, il a expliqué comment s'est plissé le Jura et comment se sont formées nos cluses si intéressantes. Après le dîner, une cinquantaine de participants ont accompagné M. Baumberger dans la cluse Laufon-Bärschwil, où il a expliqué la succession des couches et les phénomènes d'érosion et de dénudation.

Après un court trajet en chemin de fer, toute la société est arrivée à Liesberg pour visiter les gisements si intéressants exploités pour la fabrication du ciment portland.

La réunion de l'année prochaine aura lieu à Breitenbach. Le nouveau comité se compose de MM. Olivier Jeker à Breitenbach, Strelbel à Wahlen, Kaiser à Hochwald, Reuz à Therwil, Meury à Grellingue.

H. GOBAT.

NEUCHATEL. — Projet de loi sur l'instruction publique.

Monsieur le Rédacteur,

D'après le Rapport publié dans les derniers numéros de l'Éducateur, on ne pourrait soupçonner qu'il s'est produit à Corcelles une divergence complète d'opinions sur quelques points essentiels du Projet de loi ; aussi, permettez-moi de vous présenter les vues d'une minorité d'instituteurs. A côté de la voix du gros bourdon, le tintement de la clochette ; c'est justice puisque le silence équivaudrait à une approbation tacite.

Nous étions unanimes, si la proposition de ne présenter que les conclusions sur lesquelles nous sommes à peu près tous d'accord, n'avait été rejetée, de même que cette seconde : nous borner à l'examen de nos intérêts directs au lieu d'aller en quête de critiques dans le champ d'à côté.

La majorité étant intransigeante, nous allons l'imiter en exposant à notre tour, en toute liberté et franchise, les points sur lesquels nous jugeons différemment.

Et d'abord, une commission centrale unique nous paraît préférable au gros rouage des trois commissions actuelles. L'on a réuni et mis en harmonie nos diverses lois scolaires pour en faire un Code ; logiquement il fallait unifier aussi les diverses commissions cantonales. C'est un progrès au triple point de vue de l'unité dans les décisions, de la cohésion des divers enseignements et de la question financière.

Les instituteurs auraient à discuter, selon les circonstances, avec les délégués des écoles secondaires, supérieures et des commissions locales ; représentants de l'enseignement fondamental, leur rôle n'est pas anodin, et leur prestige n'en saurait souffrir. — Ici, nous aurions simplement demandé une plus forte délégation.

Dans notre corps, on applaudit d'ordinaire à toute mesure assurant une fréquentation de l'école aussi régulière que possible. Mais à Corcelles, on a refusé d'admettre l'obligation d'une année supplémentaire pour tout écolier qui a un minimum de 500 absences dans la scolarité (250 jours).... car « on ne doit pas retenir ceux qui ont eu le malheur d'être exploités par leurs parents ». — C'est une méprise. En obligeant un élève à suivre l'école une année de plus, qui donc se trouve puni ? Vous pensez que c'est le jeune homme ? Du tout, ce sont les parents exploiteurs qui ont leur fils à charge une année de plus. Cette mesure sauvegarde donc le droit de tout enfant à l'instruction ; elle atteint les vrais coupables... elle est tout à fait admissible.

Une autre conclusion, entachée d'erreur, est traduite par ces mots : « le Département... se réserve de pouvoir congédier un instituteur ou une institutrice empêchés de tenir leur classe pendant plus de trois mois. Une telle mesure nous paraît manquer à la fois de logique et d'humanité... » — Je le crois bien ! Mais pareille chose ne se trouve pas dans le projet de loi, voyez plutôt :

« Art. 157. L'Etat et les communes paient les remplacements du personnel enseignant empêché d'accomplir ses fonctions, par suite de la maladie ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'intéressé. Toutefois, si l'empêchement se prolonge, l'Etat prend des mesures conformes aux art. 22 et 23.

Art. 23.si l'empêchement est de nature à se prolonger (après trois mois au moins), la résiliation ou la mise à la retraite pourront avoir lieu conformément à l'art. 22.

Art. 22. Le Conseil d'Etat prononce, à l'égard des fonctionnaires nommés par lui :

La mise à la retraite, moyennant six mois d'avertissement, si leur enseignement laisse à désirer par suite de l'âge ou de la maladie.

Le Conseil d'Etat peut aussi décider :

La résiliation des contrats, moyennant six mois d'avertissement ».

On le voit, au lieu d'un congé au bout de trois mois, c'est un minimum de traitement de neuf mois — sans les frais de remplacement — qui est assuré au collègue malheureux, et cela sans préjudice du droit à la retraite. Telle est la vérité. Or, elle nous montre une situation bien préférable à celle d'aujourd'hui ; aussi est-elle pour nous la bienvenue.

Nous sommes dans notre canton sous le régime de l'égalité des traitements. Une proposition tendant à rétablir une échelle dans les dits traitements a fait fiasco complet. Néanmoins, les objections présentées me paraissent de mince valeur et je persiste à la trouver fondée et motivée.

Il est admis — ailleurs que chez nous — que le travail se paie en proportion de la peine et du temps. Quiconque a une responsabilité plus forte et plus d'heures de travail, doit être mieux rétribué que celui qui en a moins. Une institutrice de nos villages, par exemple, fonctionnant au degré supérieur, avec 31 heures de service, la tablature des ouvrages à l'aiguille et le reste — sans parler de la responsabilité directe des élèves se présentant aux examens de sortie, ou d'admission aux écoles ultérieures — mérite certes un traitement supérieur de 200 frs., supposons, à celui d'une collègue du degré fröbelien qui a 20 heures de service. Cela est incontestable.

Et puis, un stimulant de cette nature rendrait plus facile la repourvue des classes du degré supérieur, sans quoi l'on préférera comme aujourd'hui rester confiné dans le degré inférieur ou moyen.

Les questions ci-dessus sont d'intérêt plutôt secondaire ; la vraie bataille s'est engagée sur l'art. 17, en vertu duquel il faut être âgé de 20 ans au moins pour occuper une fonction permanente.

Tout compté et tout débattu, nous en sommes, à l'inverse de la majorité de Corcelles. C'est là le corollaire de l'augmentation prescrite du cycle des années d'études. Ces dernières se feraien dorénavant dans une Ecole normale réorganisée, comprenant quatre années d'études, dont une de pratique à l'Ecole d'application, annexe de l'Ecole normale. Si vous les terminez à 19 ans, il va de soi que vous pouvez être nommé à titre provisoire jusqu'à l'année suivante.

Tôt ou tard, une telle réforme s'imposait.

La section du Val-de-Travers en discutait il y a 6 ou 7 ans... et pour cause. En octobre dernier, le directeur du Gymnase cantonal écrivait en terminant un rapport : « Nous avons précédemment et plus d'une fois insisté sur l'urgente nécessité d'une réorganisation de l'Ecole normale, aussi n'ajouterons-nous rien à ce qui précède, nous bornant à souhaiter que le Grand Conseil comprenne que notre canton ne peut se contenter d'une école aussi incomplète que la nôtre et qu'il doit, sous peine de déchoir, mettre enfin cet établissement au niveau des exigences et des progrès de la pédagogie moderne ».

A vrai dire, la préparation actuelle de nos recrues est quasi nulle au point de vue professionnel. On se contente de les jeter brusquement dans le torrent de l'enseignement en les laissant se sortir d'embarques tout seuls. Et c'est ce mode-là que beaucoup voudraient perpétuer ?

Non, il s'agit de rendre service aux jeunes collègues d'abord, en les initiant par une pratique personnelle et avant leurs débuts, aux principes, méthodes et procédés reconnus les meilleurs ; en les mettant en mesure de s'exercer, d'acquérir du savoir-faire, une certaine aisance dans l'art si complexe d'instruire et

d'éduquer. Puis il faut songer à la jeunesse scolaire à laquelle on donnera pour guides des débutants moins embarrassés, dégauchis par un stage d'une année à l'école même, et sous la direction d'un maître expérimenté.

« Nous affirmons — dites-vous — que, quelle qu'ait pu être la préparation des candidats à l'enseignement, ils auront à traverser une période de tâtonnements aussi longue qu'actuellement ». Cela me paraît tout au moins naïf, ferez-vous dix mille à l'affirmer. Comment, quatre années d'études ne valent pas mieux que les deux actuelles ? et un jeune homme de 20 ans, familiarisé avec sa vocation ne serait pas plus habile que celui de 18 ans qui n'a jamais fait l'école deux heures de suite ?

Parlant de la situation matérielle, vous prétendez que cette élévation d'âge est « anti-sociale et anti-démocratique ». — Ne nous payons pas de mots. De deux choses l'une : ou bien le futur régent est de famille aisée, dans ce cas il tendra sans autres vers son but ; ou bien il est pauvre, dans ce cas l'Etat lui viendra en aide au moyen de bourses, comme aujourd'hui. Cela est prévu au projet de loi, et cela est vraiment démocratique. Par là vous conciliez deux choses importantes au point de vue social : former des ouvriers mieux préparés, riches et pauvres — sauvegarder les intérêts de la jeunesse des écoles.

Enfin, avant de s'alarmer de la pénurie assez problématique des instituteurs, il y a lieu de mettre un terme à la concurrence existante chez nous dans notre profession. Depuis nombre d'années, il y a une douzaine de débutants pour une place.

Admettant une diminution du nombre des recrues, en même temps qu'un cycle d'années d'études à peu près équivalent à celui des maîtres secondaires ou autres, il est à présumer qu'avec le temps, notre position sera devenue plus alléchante — disons plus équitable — voire même égale à celle de ces messieurs.

Ainsi, à mesure qu'on les examine de près, les arguments opposés diminuent de valeur ; ils laissent subsister dans toute son intégrité l'organisation d'Ecole normale prévue au projet de loi, justifiée et décrite au cours du Rapport à l'appui dans des pages frappantes de vérité et de bon sens.

Quiconque voit le progrès de l'école populaire dans la formation de plus en plus solide du personnel enseignant, ne saurait partager, ici moins encore qu'ailleurs, le conservatisme à outrance manifesté à Corcelles.

Somme toute, ce projet de loi si malmené dès son apparition, auquel on a préparé un enterrement de 1^{re} classe, gagne singulièrement à être analysé sans préventions. Moyennant quelques retouches légères, il constitue une œuvre excellente, bien faite pour imprimer un fort coup de barre en avant à l'instruction primaire de notre canton. Il réalise de généreuses inspirations, aussi espérons-nous bien le voir arriver à bon port, malgré la tempête de récriminations qui l'a accueilli.

Avec mes sincères remerciements, recevez, Monsieur le Rédacteur, mes respectueux hommages.

Hb.

Neuchâtel, ce 4 août 1900.

VALAIS. — **L'Union fait la force.** Notre *Ecole primaire* publie sous ce titre une excellente correspondance de notre collègue, M. Farquet, à Martigny, actuellement vice-président de la Société des Instituteurs du Valais romand. M. Farquet traite de la question capitale de *l'augmentation des traitements*. Il fait très bien ressortir le manque d'union qu'il y a eu jusqu'à ce jour, entre les instituteurs, au sujet de leurs revendications et spécialement en 1896, à l'occasion de la pétition adressée au Grand Conseil, pétition faite sans entente et non signée par les régents allemands pour des raisons dont nous ne parlerons pas ici.

(Cette pétition n'avait eu ainsi pour effet que de faire porter le traitement minimum de 50 à 65 fr. par mois d'école, soit 65 fr. \times 6 = 390 fr. par année scolaire pour la plupart des maîtres, qui n'ont en outre que les primes d'encouragement de 30 ou 50 fr., accordées annuellement par l'Etat aux régents pourvus du brevet définitif et obtenant de bonnes notes dans l'enseignement.)

Après avoir constaté « qu'il nous manque un Sourbeck », M. Farquet conclut par ces trois propositions :

1^o Que l'on s'entende en assemblée générale, extraordinaire s'il le faut, pour fixer un minimum qui puisse être admis par tous les instituteurs, depuis Oberwald jusqu'à St-Gingolph.

2^o Que l'on adresse ensuite une nouvelle pétition, soit au Conseil d'Etat, soit directement au Grand Conseil.

3^o Que l'on s'engage à s'en tenir fermement au chiffre admis et demandé par les pétitionnaires.

A cet article, venant d'un membre de la jeune Société, la Rédaction a ajouté une longue et intéressante note dont nous tenons à extraire quelques passages :

« Par l'insertion de l'article qui précède, nous entendons bien ne pas nous départir de l'attitude observée jusqu'ici, à savoir de refuser toute correspondance, d'où qu'elle vienne, qui tendrait à semer la division parmi le personnel enseignant à tous les degrés.

Organe de l'unique *Société valaisanne d'Education*, il n'a de directions à recevoir que du Comité de cette société. Tout ce qui tendra à cimenter les liens qui unissent tous les membres de la Société sera accueilli avec reconnaissance ; tout ce qui porterait atteinte à cette union, qui tendrait à jeter la défiance, la suspicion, la discorde, le trouble parmi les sociétaires, sera impitoyablement refusé et cela malgré les injures, les insinuations perfides qu'on pourrait renouveler à son adresse.

Oui, *l'union fait la force* ; ce n'est pas en tirant sur ses propres troupes, en jetant la méfiance et provoquant l'insubordination contre ses chefs qu'une armée marche à la victoire....

« Qu'on veuille bien le reconnaître, il y a eu des torts de part et d'autre, et surtout de très fâcheux malentendus. Eh bien ! qu'on passe l'éponge sur le passé, qu'on dépose sur l'autel de la patrie et devant le Dieu de charité, les ressentiments, les préventions, les idées personnelles, pour marcher la main dans la main et travailler avec un nouveau courage à l'accomplissement de nos devoirs et à la défense de nos intérêts.

« Les revendications du personnel enseignant sont on ne peut plus fondées, plus modestes, plus légitimes. Discutées posément, modérément, elles persuaderont tout homme qui veut entendre raison.

« Les moyens à employer sont tout indiqués :

a) Chercher à s'attirer la sympathie, l'estime des autorités supérieures.

b) Travailler l'opinion publique par des articles qui, sans froisser personne, fassent comprendre au peuple la légitimité de nos demandes.

c) Insister auprès du Comité de la Société pour que, comme on dit très bien, d'Oberwald à St-Gingolph il y ait unité de vues et d'action.

« Resserrons donc nos rangs ; plus de distinction, ni illuminés, ni asservis, mais tous égaux et unis dans un même lien de vraie confraternité.

A ces conditions, l'heure de la victoire finale ne tardera pas à sonner. »

Quant à nous, pour aujourd'hui, nous nous abstiendrons sur ce sujet intéressant de tous commentaires personnels. Nous attendrons d'abord, pour les relater ici, ceux que l'appel de M. Farquet va probablement soulever encore dans l'*Ecole primaire* ou ceux qui pourraient nous être directement transmis. U. G.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS DE CHOSES

Degré inférieur.

La groseille rouge.

Les vacances d'été ont pris fin. A la rentrée, le maître s'informe de la manière dont elles se sont passées. Chaque élève a quelque chose d'intéressant à dire sur l'emploi de son temps, sur ses plaisirs, ses travaux, ses peines. La conversation roule aussi sur la température, très chaude cette année, sur les récoltes à la campagne, etc. Ces renseignements seront le point de départ de notre leçon.

INTUITION.

Comment calmez-vous votre soif, pendant les chaleurs ? — Outre les boissons, avez-vous fait usage de fruits rafraîchissants ? — Lesquels cueille-t-on dans les jardins ? — J'en ai apporté ce matin dans un panier, je vais vous les distribuer. Je pourrais vous en donner plusieurs à chacun sans en toucher un seul. Devinez ce que c'est ? — Des groseilles... rouges ou... raisins de mars. On les nomme ainsi parce que les groseilliers fleurissent déjà en mars. Qui a vu les fleurs ? Sont-elles belles ? — Les fruits vous plaisent davantage. Pourquoi ? — Ils sont d'un beau rouge, très brillants, exactement ronds, suspendus un par un au pédoncule par un petit filet vert, légèrement recourbé, réunis en grappe, au nombre de.... (faire compter) 8 à 15 et au-delà. Chaque fruit porte encore un reste de fleur sous la forme d'un très petit mouchet noir. Cette espèce d'œil est placé exactement à l'opposé du point d'attache du fruit... — A quelle époque mûrissent les groseilles ?

Gouitez deux ou trois de ces grains. Quelques-uns ont fait une légère grimace ; pourquoi ? — Les groseilles sont donc acides. Néanmoins vous les aimez et vous en mangez volontiers, même sans sucre. Quand vous font-elles surtout plaisir ? — C'est justement ce suc aigrelet qui rafraîchit la bouche et apaise la soif. — Que remarquez-vous au milieu de la groseille ? — Ces pepins sont au nombre de trois à six. Ont-ils quelque utilité ? — Semés, ils peuvent germer et reproduire de petits groseilliers. En obtiendrait-on beaucoup avec les pepins d'une grappe ? Mais ce serait bien long ; aussi s'y prend-on d'une autre façon ? Qui sait comment ? — Essayez de faire, cet automne, une ou deux boutures de groseilliers. Au printemps, elles repousseront très probablement, si vous vous y prenez bien.

Votre bonne mère, toujours prévoyante, ne vous permet pas de manger les groseilles à mesure qu'elles mûrissent. Elle en fait provision sous forme de confitures, de gelée ou de conserves dans des bouteilles soigneusement bouchées. Vous vous en régalez quand le jardin sera désert et couvert de neige.

Compte rendu suivi, d'après le plan :

Couleur des fruits, forme, grosseur, groupement en grappe, goût, utilité, mode de conservation.

COMPARAISON

Nommez des fruits plus gros que la groseille rouge. — plus petits — plus doux. Enumérez des fruits à jus incolore, comme celui de la groseille — à jus coloré. Lesquels croissent sur des arbustes ? — Lesquels sur des arbres ?

APPLICATION AU CALCUL

Faire indiquer à chaque élève combien la grappe qu'il a reçue compte de groseilles. Calculer la différence entre : a) les deux nombres extrêmes ; b) le nombre minimum et les nombres supérieurs ; c) le nombre maximum et les nombres inférieurs.

U. BRIOD.

Le groseillier.

Dans une haie, au bord d'un grand chemin,
Un groseillier croissait, sans soins et sans culture ;

A peine montrait-il quelque peu de verdure ;
Mais pour du fruit, pas plus que sur ma main.
Un jardinier le vit, le mit dans son jardin,
Dont la terre était préparée :
Taille, labour, engrais, et tout ce qui s'ensuit,
Rien ne fut épargné ; dès la première année
Le groseillier fut tout couvert de fruit.

VITALIS.

Degré intermédiaire.

Le ramier.

INTRODUCTION. — Pendant notre dernière excursion dans les bois d'O..., à quoi nous sommes-nous exercés un moment ? A reconnaître le chant des oiseaux. — Lesquels pouvez-vous le mieux imiter ? — Coucous, ramiers, merles. — Lequel de ces trois oiseaux n'avons-nous pas encore étudié ? — Le ramier.

INDICATION DU SUJET : — Eh bien ! étudions ensemble *le ramier*.

Exposé 1. — Avons-nous pu examiner le ramier ? — Oui, monsieur. — Quelle est sa grosseur ? — Gros pigeon domestique. — Quelle est la couleur de sa tête, de son dos ? — Gris cendré. — Comment est sa poitrine ? — Rougeâtre (lie de vin). — Et son cou ? — Court et vert. — Et toi, Robert, comment le trouves-tu ? — Doré. — Et Samuel ? — C'est suivant sa position, vert et doré. — Il a le cou *chatoyant*, à reflets verts dorés. — Son cou n'a-t-il pas autre chose ? — De chaque côté de petites taches blanches. — Le ramier a-t-il de longues ailes ? — Longueur moyenne ; pointues. — Sa queue est-elle fourchue ? — Arrondie ; faible. — Que dit-on de son vol ? — Puissant et soutenu — Comment sont ses pattes ? — Rouges, courtes, terminées par quatre doigts. — Marche-t-il aisément ? — Non, monsieur. — Comment sont ses yeux ? — Ronds ; iris jaunâtre. — Sa vue ? — Percante. — Son bec ? — Faible ; plus haut que large, bombé à la pointe, renflé autour des narines.

COMPTE RENDU. — 1^{re} IDÉE PRINCIPALE : description du ramier.

Exposé 2. — Les ramiers se construisent-ils des nids ? — Avez-vous remarqué si le père et la mère s'associent pour construire le nid, ou si la mère seule y travaille ? — Pour la construction du nid, le père et la mère s'associent. — Que fait le père ? — Il va cueillir sur les arbres voisins de petites branches de bois mort et les apporte à la mère. — Qu'en fait la mère ? — Elle les met en œuvre sans grand art. Sur une enfourchure de grosses branches, elle dispose deux ou trois lits de bûchettes entre-croisées et posées à plat. — Avez-vous vu un nid de ramiers ? — Oui, monsieur. — Y avait-il des plumes ou de la mousse fine à l'intérieur ? — Il n'y avait rien du tout. Les nids de ramiers n'ont donc ni matelas (crins), ni paillasse (brins de paille ou d'herbe sèche), ni duvet (laine ou plumes). — Que pensez-vous d'une telle construction ? — Négligée ; la moindre tempête emporte les œufs et les sème dans l'espace. — Combien d'œufs pond la mère ? — Lorsque le nid est achevé, la mère pond deux œufs, très rarement trois. — Comment sont-ils ? — Blancs.

COMPTE RENDU. — 2^e IDÉE PRINCIPALE : le nid.

Exposé 3. — Savez-vous ce que deviennent ces œufs ? — La mère les couve. — C'est vrai, mais le père lui aide aussi ; il fait ce travail avec tant de fierté, d'honneur, que souvent la maman ramier est obligée de le pousser hors du nid pour le forcer à lui céder la place. Avez-vous peut-être vu de petits ramiers au moment où ils sortent de l'œuf — Non. — Et des petits pigeons ? Louis en a vu, comment sont-ils ? — Ils n'ont que quelques petites plumes ; leurs yeux sont fermés. — Peuvent-ils courir et se nourrir comme les poussins ? — Non, ils ne peuvent pas courir et il faut que la mère les nourrisse : elle ouvre le bec et les petits mettent (à tour) le leur dedans pour manger une espèce de bouillie blanche comme du lait. — Et plus tard ? — Plus tard, le père ou la mère leur dégorgent

dans le bec des aliments qui viennent d'être avalés. — Ce que Louis vient de nous dire à propos des petits pigeons est vrai ; il en est tout à fait de même pour les petits ramiers.

COMPTE RENDU. — 3^e IDÉE PRINCIPALE : incubation ; abécurement.

Exposé 4. — Dans quels endroits vivent les ramiers ? — Bois, forêts. — De quoi se nourrissent-ils ? — Baies, glands, faines, fraises, insectes, colimaçons. — Et si ces aliments viennent à leur manquer ? — Ils quittent les forêts pour aller dans les champs déterrer les graines de céréales, de légumineuses et de crucifères. — Restent-ils chez nous pendant l'hiver ? — *Ida* : Non, ils s'en vont en Afrique ; ils franchissent les Alpes ou les Pyrénées. — *William* : Ils restent chez nous pendant l'hiver, puisque j'en ai vu un, au mois de janvier, en allant à O... — Vous avez raison ; le plus grand nombre s'en vont en Afrique, quelques-uns seulement hivernent chez nous. — De quoi se nourrissent ces derniers ? — De baies, puis du cœur des choux et des colzas.

COMPTE RENDU. — 4^e IDÉE PRINCIPALE : nourriture.

Exposé 5. — Les ramiers sont-ils des oiseaux chanteurs ? — Non, ils ne sont pas des oiseaux chanteurs. — Alors, sont-ils muets ? — Ils ne sont cependant pas muets, ils font entendre un *roucoulement* sonore, plaintif, mais qui n'est point sans charme.

COMPTE RENDU. — 5^e IDÉE PRINCIPALE : roucoulement.

Exposé 6. — Qu'avez-vous remarqué à propos du caractère du ramier ? — Défiant et farouche. — Malgré ce caractère défiant et farouche, croyez-vous qu'il puisse s'apprivoiser ? — Oui. — En effet, on dit qu'il devient familier avec celui qu'il voit habituellement, qu'il va même se poser sur son épaule quand il lui présente du pain.

COMPTE RENDU. — 6^e IDÉE PRINCIPALE : caractère.

Exposé 7. — Avez-vous donné du sel à des ramiers ou à des pigeons ? — Bon, Louis en a donné à ses pigeons. — Qu'as-tu remarqué ? — Ils l'aiment beaucoup, ils le mangent avec avidité. — Eh bien ! les ramiers, de même que les pigeons, aiment beaucoup le sel. Voici pourquoi : pour eux, le sel est un véritable remède contre la vermine, car ces pauvres bêtes sont tourmentées par un grand nombre d'animaux *parasites* qui se logent sur leur peau.

COMPTE RENDU. — 7^e IDÉE PRINCIPALE : parasites.

Exposé 8. — Savez-vous si la chair du ramier est mangeable ? — Oui, elle est assez estimée des gourmets, car elle est délicate, d'un bon goût. Elle est, toutefois, moins tendre et moins succulente que celle de la grive ou du merle. Elle n'est pas du tout à dédaigner : elle est *substantielle*.

COMPTE RENDU. — 8^e IDÉE PRINCIPALE : chair.

PLAN. — 1. Description du ramier. — 2. Nid. — 3. Incubation ; abécurement. — 4. Nourriture. — 5. Roucoulement. — 6. Caractère. — 7. Parasites. — 8. Chair.

COMPTE RENDU TOTAL. — Le ramier est un oiseau qui vit dans nos forêts. Il est plus gros que le pigeon domestique. Sa tête et le dessus de son corps sont d'un gris cendré. Sa poitrine est de couleur lie de vin. Son cou, très court, orné de chaque côté d'un croissant blanc, est chatoyant, à reflets verts dorés. Ses ailes sont de longueur moyenne, mais pointues, et sa queue est arrondie et faible. Son vol est soutenu et d'une grande puissance. Le ramier a les pattes d'un beau rouge ; elles sont courtes, ce qui fait qu'il marche presque aussi mal, aussi péniblement que le canard ; elles sont terminées par quatre doigts, le pouce s'insérant au niveau des autres doigts ; le ramier a la faculté de percher. Cet oiseau a une petite tête et de beaux yeux ronds, à l'iris jaunâtre. Sa vue est aussi percante que celle de l'aigle. Son bec est plus long que celui du coq ou de la poule ; il est aussi beaucoup plus faible ; il est plus haut que large ; il est corné et très peu bombé à la pointe ; il est renflé fortement autour des narines.

Les ramiers construisent leur nid sur une enfourchure de grosses branches. La mère entre-croise et pose à plat les bûchettes de bois mort que le père va recueillir sur les arbres voisins. Cette construction est donc négligée; aussi la moindre tempête l'emporte et sème les œufs dans l'espace. Ces œufs, au nombre de deux ou trois, sont blancs.

Le père et la mère les couvent. Les petits en sortent presque nus; ils sont complètement incapables de courir comme le font les jeunes poulets. Ils réclament, pendant un temps assez long, les soins de la mère. Le procédé d'abecquement des petits diffère totalement de celui des autres oiseaux. Ce ne sont pas les parents qui introduisent leur bec dans celui des petits, mais ce sont, au contraire, les nourrissons qui mettent le leur dans la gorge de leurs nourriciers. Ces derniers donnent à leurs petits une sorte de bouillie blanchâtre presque liquide, ressemblant un peu à du lait. Plus tard, le père ou la mère leur dégorgent dans le bec des aliments qui viennent d'être avalés.

Les ramiers se nourrissent d'insectes, de petits colimaçons et surtout de glands, de faines, de fraises. Quand ces aliments leur manquent, ils quittent les bois où ils vivent habituellement pour descendre dans les plaines, afin d'y déterrer, avec le bec, les graines des céréales, des légumineuses et des crucifères. En automne, les ramiers s'abattent en bandes nombreuses dans les champs récemment dépouillés de leurs récoltes. Tous ne passent pas l'hiver dans nos contrées; plusieurs émigrent en Afrique. Ceux qui hivernent chez nous se nourrissent de baies et, quand l'occasion s'en présente, du cœur des choux et des colzas.

Les ramiers ne sont pas considérés comme des oiseaux chanteurs; cependant, ils ne sont pas muets; ils font entendre un « rœrou », un roulement sonore et plaintif, mais qui n'est point sans charme.

A l'état sauvage, le ramier est d'un caractère défiant et farouche. Il s'apprivoise, cependant, assez facilement et devient familier au point, dit-on, de se poser sur les épaules de celui qui lui présente du pain, pour peu qu'il ait l'habitude de le voir.

Il est à remarquer que les ramiers aiment passionnément le sel, car il est pour eux un véritable remède contre la vermine, contre le grand nombre d'insectes parasites qui se logent sur leur peau et les tourmentent beaucoup.

La chair du ramier n'est pas à dédaigner; elle est délicate et cependant plus substantielle que succulente.

ASSOCIATION ET COMPARAISON. — A quels oiseaux les ramiers ressemblent-ils beaucoup? — Aux pigeons. — Faire nommer les principales espèces de pigeons (pigeon commun, colombe, tourterelle, biset ordinaire, pigeon boulant, pigeon trembleur, pigeon volant, pigeon pattu). Montrer de bonnes images et faire comparer par les élèves ces espèces de pigeons.

Tous ces oiseaux forment l'ordre des *pigeons*.

ABSTRACTION. — Faire dire les caractères des pigeons: oiseaux de moyenne taille; la tête petite; le cou et les pattes sont courts; le bec, plus long que celui des gallinacés, est beaucoup plus faible, plus haut que large, bombé légèrement à la pointe, renflé vers les narines; ailes pointues; vol rapide, puissant; queue faible, arrondie; pieds terminés par quatre doigts, trois en avant, un en arrière, articulés au même niveau. Les pigeons pondent deux œufs, rarement trois, dans un nid grossier. Les deux sexes couvent; les petits naissent aveugles, à peine recouverts d'un léger duvet et demandent, pendant un temps assez long, les soins des parents.

APPLICATIONS. — 1. *Rédaction*: a) compte rendu par écrit; b) la négligence. — 2. *Récitation*: les deux pigeons, par La Fontaine. — 3. *Dictées*: les palombes. — 4. *Dessin*: croquis du ramier en entier ou seulement de la tête. — 5. *Chant*: les ailes de la colombe, n° 52 de la première partie de l'Ecole musicale. — 6. *Gymnastique*: jeu « le pigeonnier, n° 26 de la quatrième partie de Chants et jeux. Ch. GAILLARD.

Les palombes (ramiers).

I. — Je me souviens que, lorsque j'étais enfant, les chasseurs apportaient à la maison, vers l'automne, de belles et douces palombes ensanglantées. On me donnait celles qui étaient encore vivantes, et j'en prenais soin. J'y mettais la même ardeur et les mêmes tendresses qu'une mère pour ses enfants, et je réussissais à en guérir quelques-unes. A mesure qu'elles reprenaient de la force, elles devenaient tristes et refusaient les fèves vertes que, pendant leur maladie, elles mangeaient avidement dans ma main. Dès qu'elles pouvaient étendre leurs ailes, elles s'agitaient dans la cage et se déchiraient aux barreaux. Elles seraient mortes de fatigue et de chagrin si je ne leur eusse donné la liberté.

II. — Aussi je m'étais habitué, *quoique égoïste enfant s'il en fût*, à sacrifier le plaisir de la possession au plaisir de la générosité. C'était un jour de vives émotions, de joie triomphante et de regrets invincibles que celui où je portais une de mes palombes à la fenêtre. Je lui donnais mille baisers, je la priais de se souvenir de moi et de revenir manger les fèves tendres de mon jardin. Puis j'ouvrerais une main que je refermais aussitôt pour ressaisir mon amie. Je l'embrassais encore, le cœur gros et les yeux pleins de larmes. Enfin, après bien des hésitations et des efforts, je la posais sur ma fenêtre. Elle restait quelque temps immobile, étonnée, effrayée même de son bonheur.

Puis elle partait avec un petit cri de joie qui m'allait au cœur. Je la suivais longtemps des yeux et quand elle avait disparu derrière les sorbiers du jardin, je me mettais à pleurer amèrement, et j'en avais pour tout un jour à inquiéter ma mère par mon air abattu et souffrant,

(*Communiqué par Ch. Gaillard.*)

George SAND.

Le colza.

(Le maître apportera si possible en classe une plante de colza et distribuera quelques fleurs et feuilles à chaque élève.)

- Plan.* — 1. Classification (industrielle, oléagineuse, crucifère).
2. Description de la plante (racine, tige, feuille, fleur, fruit).
3. Développement de la plante (semences, récolte, rendement, nature du terrain, soins à donner aux graines).
4. Utilité.

Le colza est une plante herbacée, industrielle et oléagineuse, qui fait partie de la famille des crucifères.

Vocabulaire. — (Mots à copier et à apprendre après explications) : herbacée, industrielle, oléagineuse, famille, crucifère.

Sa racine est fusiforme, quelquefois renflée. Sa tige dressée, haute de cinquante à quatre-vingts centimètres, est cylindrique et glabre. Ses feuilles inférieures sont sinuées, couvertes de poils rudes sur la face intérieure, les feuilles supérieures sont sessiles, lisses et entières ; elles sont toujours alternes. Ses fleurs sont jaunes et disposées en grappes ; la corolle est formée de quatre pétales en croix ; le calice a quatre dents ou sépales également en croix. Le fruit est une silique contenant plusieurs graines globuleuses et brunes.

Vocabulaire. Fusiforme, cylindrique, glabre, sinueux, rude, sessile, lisse, alterne, corolle, pétales, calice, sépale, siliques.

Il y a deux variétés de colza ; l'une dite d'hiver, l'autre d'été.

Le colza d'hiver, qu'on sème en septembre, se récolte au milieu de l'été suivant. Celui du printemps, semé fin mars-avril ou commencement de mai, est mûr l'automne de la même année. Le colza est donc une plante à la fois annuelle et bisannuelle. On le sème à la volée ou en lignes à raison de huit à dix litres de graines par hectare. Le rendement moyen est estimé à trente hectolitres de graine pour la même superficie, pesant soixante-cinq à soixante-dix kilogrammes l'hectolitre.

Le colza réussit particulièrement dans les régions à climat humide. Il exige des terres argilo-calcaires ou argilo-sableuses, saines et fortement fumées.

Le colza se récolte avant que sa maturité soit complète, ceci pour éviter de l'égrener. Il achève de mûrir en javelles, puis il est battu sur une forte bâche étendue sur le sol ou, le plus souvent, sur le plancher de la grange.

Lorsque la graine est nettoyée, on la conserve dans un grenier aéré; il est nécessaire de la remuer fréquemment; une fois sèche, on la passe au tarare, afin de la nettoyer.

Vocabulaire. Milieu, annuel, bisannuel, hectare, humide, argile, calcaire, sain, maturité, mûr, égrener, bâche, aérer, tarare.

On extrait l'huile dans une huilerie. Après avoir fait passer les grains dans un appareil qui les broie et sous une meule qui les réduit en farine, une presse sépare l'huile de cette farine. La partie solide qui reste après la pression porte le nom de tourteau. Les tourteaux constituent un très bon aliment pour le bétail. L'huile de colza sert principalement pour l'éclairage; à la campagne les ménagères l'utilisent parfois pour des fritures.

Vocabulaire. Extraire, appareil, tourteau, aliment, bétail, bestiaux, friture.

A. REVERCHON.

Les crucifères.

Presque toutes les plantes de la famille des crucifères contiennent un suc d'une saveur acré et piquante due à la présence d'une huile volatile, qui tantôt préexiste toute formée, tantôt peut se développer sous l'influence de l'eau chaude, comme on l'observe dans la graine de moutarde.

Certaines crucifères sont employées comme aliments, à cause des principes mucilagineux et sucrés qu'elles renferment, et qui corrigeant l'âcreté de leur suc. D'autres fournissent, par leurs graines, une huile que l'on utilise pour l'éclairage. On cultive très peu de plantes de cette famille pour l'ornement des jardins.

(*Communiqué par A. Reverchon.*)

L. FIGUIER.

COMPOSITION

Je tiendrai parole.

PLAN. — Jeanne a promis à sa mère de ne pas quitter la maison. — Ses camarades l'invitent à venir passer l'après-midi à la campagne. — Jeanne résiste. — Conclusion.

DÉVELOPPEMENT.

« Jeanne ! Jeanne ! nous allons passer l'après-midi à la campagne ; vite ! mets ton chapeau et viens avec nous, » s'écrient cinq ou six jeunes filles en se précipitant dans la chambre où Jeanne est occupée à coudre.

Le temps est magnifique, et sur le visage de Jeanne se lit la réponse qu'elle voudrait pouvoir faire. Mais c'est une enfant consciencieuse, esclave du devoir, et comme, en partant pour la ville, sa mère lui a recommandé de ne pas sortir et d'attendre son retour, rien au monde ne pourrait la décider à désobéir.

« J'ai promis à ma mère de rester à la maison, dit-elle, et je tiendrai parole. »

Ses amies voient qu'il est inutile d'insister; elles s'éloignent, les unes en la blâmant, les autres en se moquant d'elle; mais quelques-unes pensent en elles-mêmes que Jeanne a raison d'obéir à sa mère; qu'en agissant ainsi, elle met en pratique le commandement du Seigneur, et tout bas elles forment le projet de suivre son exemple.

F. MEYER.

CAUSERIE MORALE ET RÉDACTION

La lâcheté.

INTRODUCTION. — A plusieurs reprises, tel ou tel élève de la classe s'est rendu coupable d'une action plus ou moins lâche. Le maître éprouve le besoin d'attirer l'attention de ses élèves sur ce sujet. Dans cette causerie morale, il fera trouver aux élèves eux-mêmes des exemples de lâcheté. La causerie sera suivie d'un exercice de rédaction.

La lâcheté est une action basse, honteuse, méprisable. Elle est d'autant plus coupable qu'elle cherche mieux à se cacher.

L'écolier qui abuse de sa force pour maltraiter un camarade plus faible commet une lâcheté.

Lâche est l'enfant sans cœur qui se plaît à torturer les animaux.

Lâche aussi, et plus lâche encore, celui qui peut s'abaisser à maltraiter un être infirme, chétif et incapable de se défendre, ou qui s'en fait un jouet ou un objet de moquerie.

Celui qui ne défend pas son ami absent lorsqu'il l'entend accuser injustement ou qui l'abandonne dans le malheur, commet une lâcheté.

Celui qui, connaissant l'innocence de quelqu'un, le laisse accuser sans prendre sa défense, commet aussi une lâcheté.

Lâche aussi est celui qui, coupable d'une mauvaise action, n'a pas le courage de l'avouer, et qui, par son silence, peut faire soupçonner, accuser et même punir un innocent.

Lâche aussi est le méchant qui trouve son plaisir à provoquer des querelles, à répandre la médisance et à semer la calomnie.

Soyez francs, bons, courageux, loyaux, et n'oubliez pas qu'une lâcheté déshonneure toujours celui qui s'en rend coupable..

DICTÉES

Mon panier.

Le jour de ma fête, tante Claire m'a donné un joli petit panier jaune. Il est en osier fin. Il a deux anses mobiles. Il a un joli couvercle bombé. Les coins sont un peu arrondis. J'y serre mon tricotage et mes petits ouvrages de broderie. Je n'oublie pas de le prendre quand nous allons promener. J'y mets alors un morceau de pain et une petite plaque de chocolat. Pour rentrer à la maison, je le remplis de fleurs.

Comment il faut boire en été.

Evitez pendant les grandes chaleurs les boissons trop froides. Buvez avec lenteur, par gorgées et le moins possible sans manger. Fuyez les courants d'air après avoir bu. Si vous êtes en transpiration, attendez un moment. Prenez quelque aliment pour atténuer l'excitation du froid sur les parois de l'estomac. Dans les pays chauds, pendant les grandes chaleurs, on boit souvent à l'aide d'une paille qui sert de biberon ; le filet liquide coule par petite quantité, et l'on se désaltère beaucoup mieux.

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

IV

On peut dire, sans être paradoxal, qu'un programme qui renferme le strict nécessaire est un programme incomplet. Si la composition décorative, telle que nous venons de la définir bien imparfairement, ne découvrait à l'élève qu'un horizon, ne lui enseignait à pratiquer qu'un des côtés de ce vaste domaine, notre

but ne serait pas atteint. Encore que la décoration plane suffise à occuper les heures si courtes de l'enseignement du dessin (et n'oublions pas qu'elle devra souvent céder la place à de purs exercices de dessin), il est bon que l'élève soit initié, ne fût-ce que théoriquement, à la composition appliquée aux formes, aux objets et aux édifices.

Nous le reconnaîsons, cette dernière partie de l'enseignement ne sera que rarement atteinte ; il sera toujours très difficile dans nos écoles, dont le but final n'est pas, après tout, de former des artistes décorateurs, de pousser bien loin des études de ce genre. Nous nous bornerons donc, en terminant, à indiquer sommairement ce qui pourra couronner l'œuvre, et s'adressera particulièrement aux élèves mieux doués, qu'un penchant décidé placerait au-dessus de leurs camarades.

Dans cette dernière phase, ce n'est plus seulement l'enseignement de la décoration qu'un maître véritablement soucieux de sa tâche donnera à ses élèves ; il touchera, par la nature même des exercices et des théories, aux plus hautes parties de l'enseignement, et c'est la culture du goût, auquel est si intimement liée la composition décorative, qui sera réellement faite, conjointement aux travaux exécutés.

Nous ne pouvons prétendre pour chaque élève, au même degré d'avancement ; nous pouvons encore moins, au milieu de tant d'aptitudes diverses que présente une classe, faire que tous arrivent au terme de leurs études, sachant composer un objet au double point de vue de la structure et de l'ornementation ; mais ce que nous devons et pouvons faire, c'est cette éducation du goût, du sens artistique qui fait si souvent défaut, et qu'on peut cependant acquérir par l'exercice.

Or, nous le répétons, les exercices de composition, mieux que la copie des plus belles œuvres des maîtres, si souvent lettres-mortes auprès de l'enfant, peuvent développer le sentiment du beau. — Nous nous expliquons. Avoir du goût dans les arts, c'est aimer le vrai, c'est savoir l'exprimer simplement ; le goût n'est pas seulement l'habileté de la main, la dextérité du pinceau ou la souplesse du ciseau : c'est beaucoup plus un développement raisonnable et lentement acquis des facultés intellectuelles. Il s'en suit que l'on peut rencontrer, de temps à autre, des artistes brillamment doués qui manquent de goût, et des amateurs éclairés qui, sans pratiquer les arts, sont gens de goût.

Dans la composition, il ne suffit pas de construire un vase, un objet quelconque, un monument, et d'appliquer sur la forme primordiale une ornementation même admirablement dessinée ou modelée. S'il n'y a pas un accord intime entre la forme adoptée et l'ornementation qui doit y naître ; si l'ensemble n'a pas été scrupuleusement étudié et que les principes soient vicieux, si belle que soit la forme, cette œuvre manquera de goût. « Toute forme d'architecture qui ne peut être donnée comme la conséquence d'une idée, d'un besoin, d'une nécessité, ne peut être regardée comme une œuvre de goût. S'il y a du goût dans l'exécution d'une colonne, ce n'est pas une raison pour que la colonnade dont elle fait partie soit une œuvre de goût, car pour cela il faut que cette colonnade soit à sa place et ait une raison d'être »¹.

Ce ne sera certes pas faire preuve de sincérité, ni par conséquent de goût, que de simuler de la pierre avec du ciment ou des enduits, et du marbre avec de la peinture ; de faire croire, grâce à une coloration artificielle, que telle porte de sapin est de chêne ou de palissandre ; que telle statue de plâtre est en bronze... Les fausses fenêtres, d'un usage si courant, et qui souvent ne sont en place que pour satisfaire aux lois d'une absurde symétrie, peuvent encourir les mêmes reproches.

Du reste, ces exemples de violation des règles les plus élémentaires de la

¹ Dictionnaire raisonné d'architecture.

composition, nous fourniraient une énumération aussi longue que regrettable ; et cependant ne voit-on pas chaque jour nos constructeurs et nos décorateurs procéder de cette manière, et mettre à tout instant sous nos yeux ces contrefaçons en usage ?

Une étude même sommaire, même théorique de la décoration peut ouvrir l'esprit de l'élève et le mettre en garde contre de tels abus si couramment exécutés.

Aussi pensons-nous qu'il est franchement désirable de signaler, dès les temps d'école, ces imitations mensongères, ces erreurs et ces défaillances, et de fortifier, par un travail exigeant de l'élève un effort intellectuel, cet amour du beau et du vrai.

Nous avons à créer, par exemple, un vase décoratif¹. Avant de tracer ses premières esquisses, l'élève aura soin d'indiquer au maître ce qu'il entend faire, en quelle matière son vase est supposé exécutable. On ne peut, observera le professeur, donner impunément la même forme à un objet, si l'on emploie pour son exécution, ou du métal, ou de la terre cuite ou telle autre matière. Un vase de marbre affecterait une allure notablement différente de celle d'un vase de bronze ou de verre.

La première préoccupation doit être, par conséquent, après la destination de l'objet, de savoir avec quelle matière celui-ci sera fait. Nous supposons la création d'un vase décoratif en céramique pourvu d'anses de bronze. Ici, bien que la beauté d'aspect soit le principal souci, il importe aussi de ne pas oublier que notre vase étant probablement destiné à être déplacé quelquefois, doit posséder une forme qui le rende commode à saisir. — Les anses appelées à satisfaire cette légitime exigence seront donc calculées en même temps que le vase lui-même.

Par une légère silhouette (fig. 3) aussi précise que possible, mais sans détail superflu, l'élève commencera par jeter sur le papier le croquis de l'ensemble.

Le maître exigera, comme dans les premières leçons, un ou deux essais, et profitera de l'exemple choisi pour parler de la fonction particulière aux objets d'art, de la stabilité, condition essentielle dans le cas particulier, et montrera par quelques types analogues, que le confortable peut se concilier parfaitement avec la beauté. Enfin il fera ressortir que l'association des deux matières, céramique et bronze, est des plus raisonnées, puisque l'une, délicate et fragile, se trouve garantie par la solidité de l'autre.

Et puisque le rôle réel du bronze est non seulement de fournir les anses, mais de protéger le vase, on pourra cercler ainsi la panse tout entière et faire que le métal fournit encore les accessoires de fatigue, c'est-à-dire les pieds. La silhouette, on le voit, demande le plus d'attention.

Préparé par une suite d'exercices que nous avons fait pressentir plutôt qu'in-

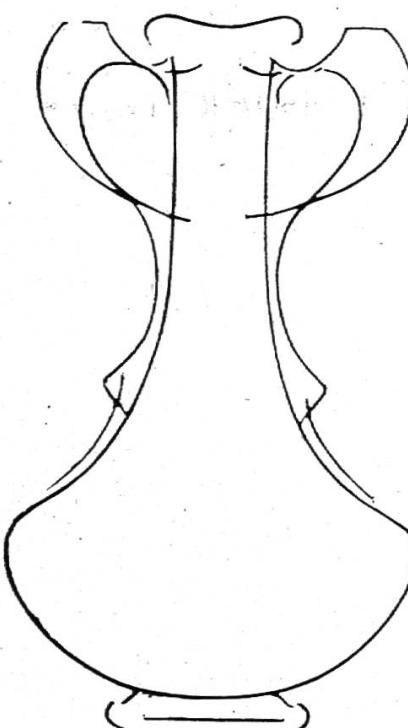


FIG. 3.
Composition : *un vase décoratif.*
Recherche de la silhouette.

¹ Nous avons choisi cet exemple à dessein parce que le vase joue un rôle très important dans la décoration, qu'il est le point de départ d'innombrables dérivés, et qu'enfin il donne cet avantage de réunir sous un volume restreint, les diverses exigences d'une composition plus étendue.

diquer, l'élève pourra ensuite faire preuve d'ingéniosité dans le décor et mettre en usage les études qu'il aura faites, soit de la flore, soit de la faune, réelle ou fantastique, mais, ainsi que le montre la figure 4, cherchera surtout à conserver son premier ensemble sans en altérer la silhouette.

La commodité d'emploi des couleurs dans la céramique, lui permettra de planquer sur la panse une bordure dont les éléments seront empruntés à son choix aux tracés linéaires ou à la flore. Quant au galbe des anses, il sera sauvagardé par l'emploi de chimères qui s'accrocheront des dents et des ailes au col du vase, ou par tout autre création du même genre.

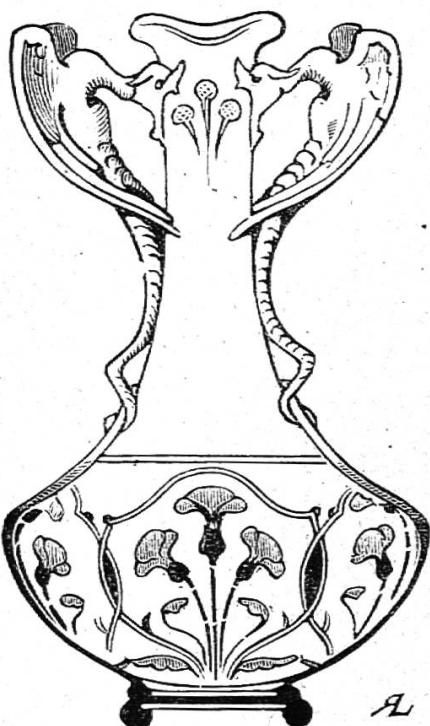


FIG. 4. — Le décor.

Il est superflu de multiplier les exemples. Ce que nous avons cherché à faire ressortir dans ces notes, dont nous sentons vivement toute l'insuffisance, c'est qu'il est possible, dans les leçons de dessin de nos établissements secondaires, de faire appel d'une manière plus directe à la raison et au bon sens de l'élève.

Nous n'avons nullement eu l'intention d'être révolutionnaire en matière d'éducation, mais nous avons essayé de démontrer combien il serait facile d'élever le sentiment du beau, d'apporter plus de vie dans les leçons, en imposant aux élèves un travail dont l'extrême variété constitue un important facteur pour l'intérêt qu'ils peuvent trouver dans leurs études.

Ce n'est pas assez que de rechercher l'imitation de formes, si belles qu'elles soient. Si l'on ne sait pourquoi on les imite, le but échappe et l'intérêt s'évanouit. Nous ne faisons pas pour cela le procès des méthodes existantes ; la copie est et restera la base de l'enseignement du dessin, à la condition, bien entendu, qu'elle soit faite avec méthode et pratiquée à l'aide de modèles en relief ou de la nature, mais notre désir serait de voir com-

pléter l'enseignement par ces données nouvelles dont on a souvent parlé sans les pratiquer beaucoup.

Nous avons eu le plaisir, il y a quelques jours à Aarau, de voir ces idées mises à profit par un jeune maître des écoles de Bienne, M. W. Schneebeli, et cela avec infiniment de tact et de talent. Sans changer notablement le programme habituel, M. Schneebeli a su introduire dans les écoles primaires l'usage de la couleur et de la composition florale. La petite exposition, très suggestive, des travaux d'élèves de l'âge moyen de douze ans, renfermait des compositions fort jolies, et nous a paru surtout singulièrement probante. Cette nouvelle manière d'envisager les leçons de dessin est d'une application aisée, elle attire et séduit l'enfant en lui faisant aimer la nature.

Ce qui se fait ainsi à l'école primaire sous une forme encore un peu jeune, quoique très satisfaisante, pourra se tenter d'autant mieux à l'école secondaire.

Raphaël LUGEON.

Nous sommes immortels par ce que nous laissons de notre âme dans les âmes des autres.

J. LAGNEAU.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Château de Chillon

Le comité de l'association pour la restauration du Château de Chillon sera dorénavant présidé par le chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes.
Département de l'Instruction publique et des Cultes.

ECOLES PRIMAIRES

NOMINATIONS

RÉGENTS. — M. Magnin, Victor, à Villeneuve.

RÉGENTES. — Mlles Vionnet, Louise, à Cossonay ; Pelet, Rose, à Lausanne ; Bertholet, Mélanie, à Château-d'Oex ; Challand, Hélène, aux Moulins (Château-d'Oex) ; Derameru, Augusta, à Vernex (Montreux). Mme Notz-Pochon, Anna, à Donneloye.

Collèges communaux.

MONTREUX. — L'un des postes de maître de mathématiques au collège et école supérieure de Montreux est au concours.

Obligations légales.

Traitements : 3000 fr. par an.

Adresser les offres au département de l'instruction publique et des cultes (services des cultes), avant le 5 septembre, à 6 heures du soir

PLACES AU CONCOURS

RÉGENTES : — Ecoles enfantines : **Apples** : fr. 500, — 24 août à 6 h. — **Henniez** : fr. 400, — 24 août à 6 heures.

Ecole primaire : **Assens** : (Ecole catholique.) fr. 900, — 24 août à 6 h. — **Baulmes** : fr. 900, — 31 août à 6 h. — **Burtigny** : fr. 900, — 31 août à 6 h. — **Villars-le-Terroir** : fr. 900, — 24 août à 6 heures.

RÉGENTS. — Ecoles primaires : **Chavannes-de-Bogis** : fr. 1400, — 24 août à 6 heures. — **Sarzens** : fr. 1400, — 31 août à 6 heures.

Un cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique

destiné aux instituteurs vaudois, sera donné à Yverdon, du 3 au 8 septembre prochain, par les soins du Département de l'Instruction publique.

Les participants toucheront une indemnité journalière de fr. 5, plus les frais de déplacement.

Les instituteurs qui désirent prendre part à ce cours doivent se faire inscrire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'Instruction, *avant le 20 courant*, à 6 heures du soir. Pour ceux qui ne sont pas en vacances, l'autorisation de la Commission scolaire est indispensable et doit être jointe à la demande d'inscription.

Musée cantonal d'archéologie

Il a été constaté dans ces dernières années que nombre d'objets de valeur du canton ont été vendus au dehors par leurs propriétaires ou par ceux qui les ont trouvés dans le sol. Il est rappelé aux intéressés que le Musée d'archéologie est toujours acquéreur d'objets intéressants, tels que : haches, anneaux, bracelets, fibules en bronze d'époque celtique, poteries romaines et autres pièces de même époque, plaques de ceinturon et armes burgondes, objets d'église, coupes de communion anciennes, marques à feu, fers à gaufres, serrures et clefs, rouëts et quenouilles, mesures de capacité et autres, armoiries sculptées ou peintes, ex-libris, catelles de poêle, porcelaine de Nyon, etc., monnaies et médailles en bon état de conservation.

S'adresser au conservateur du musée, M. A. de Molin, Lausanne.

MISE AU CONCOURS

École secondaire industrielle du Val de Ruz.

1^o Maître de Sciences naturelles. — Obligation: 26 heures par semaine. Traitement fr. 100 l'heure.

2^o Maître d'allemand. — Obligation: 6 h. par semaine. Traitement fr. 100 l'heure. Examen de concours sera fixé ultérieurement. Entrée en fonctions le 22 octobre prochain.

Eventuellement ces deux postes seront réunis et confiés à un seul et même maître.

Se faire inscrire auprès du Président de la Commission scolaire de Cernier jusqu'au 15 septembre prochain et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique.

Commission scolaire.

Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

En liquidation jusqu'au 21 juin

(Pour fin de saison.)

**2000 volumes d'ouvrages classiques et livres d'école
encore utiles :**

Etude des langues française et étrangères, Classiques latins et grecs, Manuels d'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de chant, catéchismes et histoires bibliques divers, etc.

— English school books —

Librairie B. Caille, rue du Pont, 2.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robés massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robés sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Fætisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804

Fabrique d'instruments de musique en cuivre et en bois

Fournitures et Accessoires
en tous genres.

NIKELAGE - ARGENT

Réparations soignées
à prix modérés.

Vente. — Location. — Échanges.

INSTRUMENTS D'OCCASION
A TRÈS BON MARCHÉ

Grand choix de musique

pour

Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

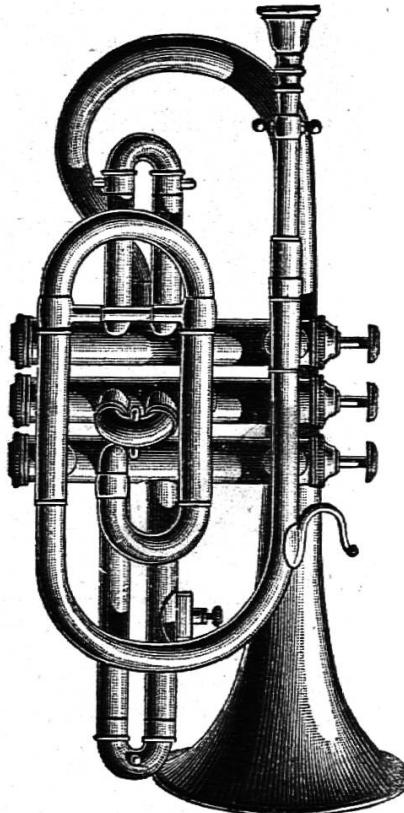
Envoy des Conducteurs à l'examen.

Carnets, Cartons et papiers à musique.

INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE
à des prix défiant toute concurrence.

AVIS : MM. les Directeurs de Sociétés jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVI^e ANNEE — N° 35.

LAUSANNE — 1er septembre 1900.

L'EDUCATEUR

(—EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS.)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, institu-
teur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint,
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur
scolaire, Delémont.

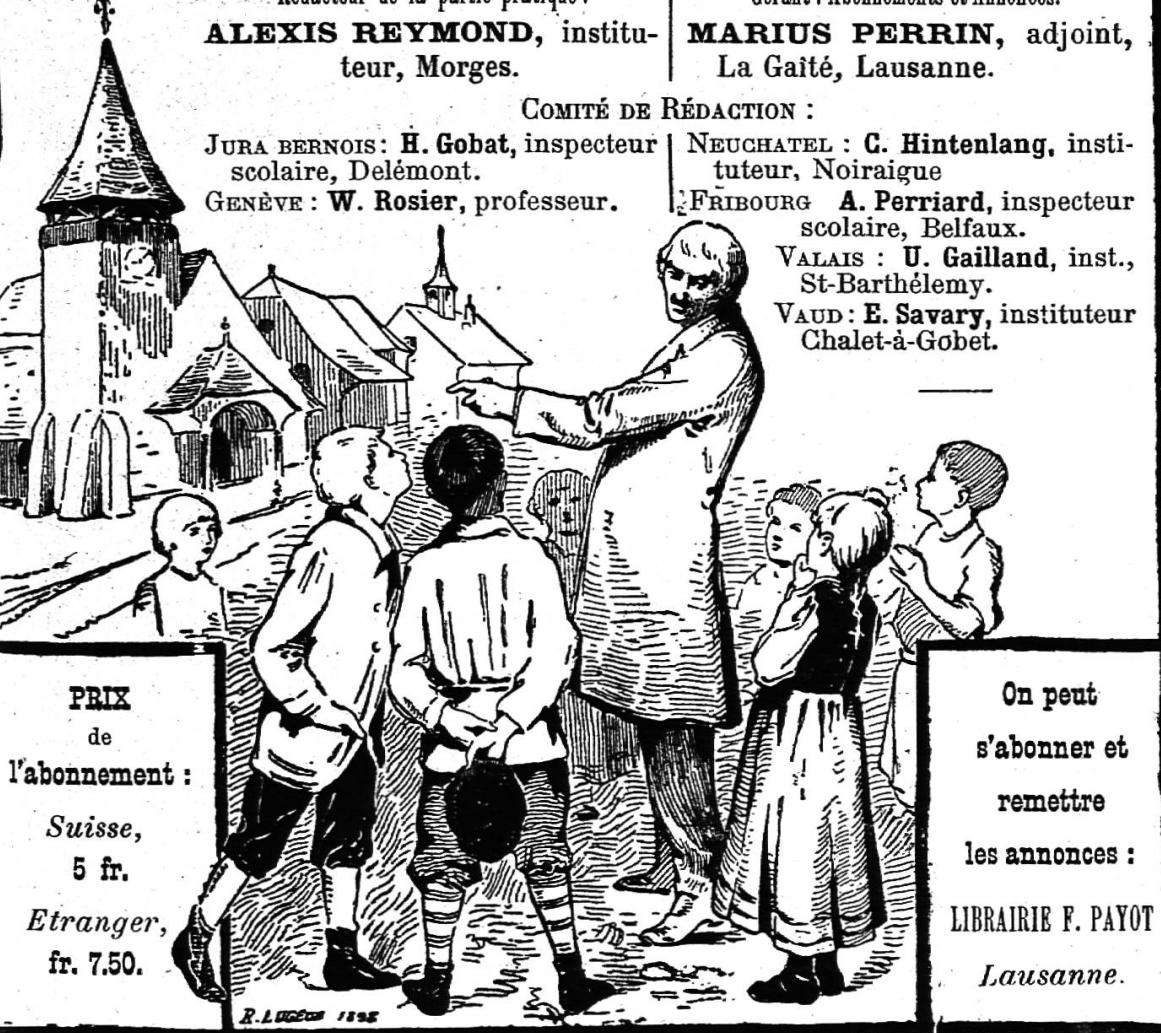
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, insti-
tuteur, Noiraique

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur
scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst.,
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur
Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7.50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.
Bosler, William, prof., Genève.
Grosgruin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst., Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst., Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut**, F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Failletta, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Mézières.
Magnin, J., Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du Schweiz. Lehrerverein, Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Gagnaix, L., syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

RENTES VIAGERES

différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

**Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH**

AGENCE DE PUBLICITE

Téléphone

H aasenstein & Vogler

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1



Histoire de la littérature française, par GUSTAVE LANSO. Maître de conférences. Cartonné, 4 fr. 50

Chrestomathie française du XIX^{me} siècle, (Prosateurs) par HENRI SENSINE. 5 fr. —

Histoire de la littérature française, hors de France, par VIRGILE ROSEL, professeur. 8 fr. —

Essais de philosophie et de littérature, par CHARLES SECRETAN, professeur. 3 fr. 50

Histoire de la littérature française, depuis les origines jusqu'à nos jours, par EMILE FAGUET. 2 volumes. 12 fr. —

L'Education maternelle dans l'école, par M^{me} PAULINE KERGOMARD. 3 fr. 50

Les Prosateurs de la Suisse française. Morceaux choisis et notices biographiques par V. TISSOT et S. CORNUT. 3 fr. 50

L'Education nouvelle. L'Ecole des roches, par EDMOND DEMOLINS. 3 fr. 50

Souvenirs d'un Alpiniste, par Emile Javelle. Avec une notice biographique et littéraire par Eug. Rambert. Fr. 3 50

Les Châteaux suisses. Anciennes anecdotes et chroniques, par M^{me} de Montolieu, avec une biographie de l'auteur et un avant-propos d'Eug. Rambert, Prix Fr. 3 50

Un touriste dans l'Extrême-Orient, Japon, Chine, Indo-Chine, Tonkin, par Ed. Cotteau, avec illustrations Fr. 4 —

Aux colonies d'Asie et dans l'Océan Indien, par G. Verschnur. avec illustrations Fr. 4 —

PUPITRES HYGIENIQUES A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Pupitre en usage

*dans les écoles de la Ville
et du Canton de Genève.*

1^{er} Degré primaire

Travail à la planche ardoisée (brune)

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle n° 17.

Prix du pupitre avec banc

40 Fr.



La table étant mobile, on peut donner la position horizontale ou inclinée.

*Il prend 4 positions
pour travaux manuels :
lecture, écriture
et travaux à la planche ardoisée.*

1883. Vienne. — Médaille de mérite.
1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions 1^{re} vétées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.